

IRCANTEC
131 avenue de Choisy
75013 PARIS

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES ET SERVICES

OBJET DU MARCHE : CONCEPTION ET REALISATION DE STANDS

Cahier des Clauses Techniques Particulières

N°20265083

SOMMAIRE

1.	OBJET DU MARCHE PUBLIC	3
2.	PRESENTATION DE L'IRCANTEC	3
2.1.	LE SERVICE PRESCRIPTEUR	3
3.	CADRE GENERAL DU BESOIN	3
3.1.	CHAMPS D'INTERVENTION ET OBJECTIFS	3
3.2.	LES PUBLICS CIBLES	4
4.	NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS	4
5.	LES PRESTATIONS ATTENDUES DU TITULAIRE.....	5
5.1.	LES ATTENTES DU STAND IRCANTEC	5
5.2.	LE DEROULEMENT DE LA PRESTATION.....	7
5.3.	FABRICATION ET STOCKAGE DU STAND REUTILISABLE.....	7
5.4.	MODALITES D'EXECUTION	7
6.	UNE PRESTATION ECO-RESPONSABLE	8
7.	COMPETENCES REQUISES	9
7.1	COMPETENCES SPECIFIQUES	9
7.2	EQUIPE DEDIEE.....	9
8.	LES MODALITES DE COLLABORATION	10

1. OBJET DU MARCHE PUBLIC

La présente consultation a pour objet la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à prix unitaire, et concerne la conception, la réalisation, le stockage et l'installation de stand, destinées à répondre aux besoins de l'Ircantec.

L'Ircantec souhaite poursuivre l'optimisation de sa force d'achat avec pour objectifs de :

1. Sélectionner une seule agence pour avoir une cohérence de l'image ;
2. Proposer une offre cohérente et complète intégrant les dimensions environnementales et de RSE ;
3. Améliorer les circuits internes et le pilotage ;
4. Bénéficier d'un stand réutilisable pour optimiser les coûts.

2. PRESENTATION DE L'IRCANTEC

L'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques (Ircantec), créée par le Décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970, est un régime de retraite complémentaire par points qui fonctionne selon le principe de la répartition. Il est régi par l'arrêté du 30 décembre 1970 et le chapitre 1er du titre II du Livre IX du code de la sécurité sociale. Il s'applique à titre obligatoire aux agents contractuels de droit public (cadres et non cadres) ainsi qu'aux agents recrutés au moyen d'un contrat aidé par une personne morale de droit public, aux agents titulaires à temps non complet qui ne relèvent pas de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), aux agents titulaires sans droit à pension (ceux quittant leur emploi sans remplir les conditions requises pour bénéficier d'une pension du régime spécial auprès duquel ils étaient affiliés) aux praticiens hospitaliers, aux élus locaux, aux apprentis du secteur public non industriel et commercial.

Conformément à l'article 51 de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014, des contractuels de droit privé peuvent cependant être affiliés à l'Ircantec dès lors que leur employeur était déjà adhérent du régime avant la parution de cette loi. Leur affiliation est maintenue jusqu'à la rupture du contrat de travail des agents auprès de cet employeur.

L'Institution est une personne morale de droit privé administrée par un conseil d'administration composé de représentants des personnels affiliés au régime et de représentants des employeurs. La gestion de l'Institution a été confiée à la Caisse des Dépôts. En 2023, l'Ircantec comptait 3,20 millions d'actifs cotisants et, en 2024, 2,36 millions de retraités. Le siège social est situé à Paris et les locaux administratifs à Angers.

2.1. Le service prescripteur

Le service en charge de la communication Politiques Sociales pour le compte de la Caisse des Dépôts assure la définition et la mise en œuvre du plan de communication du Conseil d'administration de l'Ircantec. Il travaille en étroite collaboration avec la direction du pilotage et de l'appui à la performance ainsi que les membres du Conseil d'administration. Le service communication a défini un dispositif évènementiel permettant à l'Ircantec de toucher alternativement ou conjointement ses différentes cibles (affiliés, employeurs, institutionnelle).

3. CADRE GENERAL DU BESOIN

3.1. Champs d'intervention et objectifs

Le principal salon auquel participe l'Ircantec est le Salon des Maires et des collectivités locales, ci-après « SMCL » qui a lieu généralement en novembre à Paris. Le titulaire devra gérer ce seul salon à l'année.

L'Ircantec souhaite acheter des modules permettant d'agencer un stand allant de 25m² à 30m². Il est alors attendu un stand modulable et réutilisable pour ces superficies.

Le SMCL est une manifestation importante pour le monde des collectivités locales : plus de 65 000 visiteurs sur les trois jours, avec principalement des élus locaux et des décideurs territoriaux. Ce salon est visité majoritairement par des élus locaux de petits territoires.

Sur le stand, l'Ircantec propose des entretiens individuels aux élus locaux réalisés par des chargés de relation clientèle qui informent et réalisent des simulations pour faire le point sur leur retraite. Ces entretiens sont sans rendez-vous.

Le conseil d'administration du régime place la solidarité intergénérationnelle au cœur de ses valeurs et de ses choix stratégiques. Il se fixe donc comme priorité d'entretenir sur le long terme le capital qui contribuera à la qualité de vie des futurs pensionnés. Ainsi 100% des réserves de l'Ircantec sont gérées selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Par sa présence sur un stand dédié au SMCL, l'Ircantec souhaite renforcer la visibilité et la notoriété du régime auprès de la cible des élus et des collectivités territoriales, notamment dans le cadre de la promotion de sa politique ISR et de son engagement en matière d'économie sociale et solidaire.

3.2. Les publics cibles

Les cibles auxquelles s'adresse l'Ircantec à l'occasion du SMCL sont :

- Les cibles prioritaires (externes) :
 - o Les affiliés du régime de retraite de l'Ircantec (actifs et retraités),

À savoir : les élus locaux, les agents contractuels de droit public, les agents recrutés au moyen d'un contrat aidé par une personne morale de droit public, les agents titulaires à temps non complet, les membres du gouvernement, les agents titulaires sans droit à pension, les praticiens hospitaliers.

- Les cibles secondaires :
 - o Les décideurs institutionnels, financiers et partenaires.
 - o Par extension, le grand public.

4. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Le titulaire devra proposer un **stand réutilisable et modulable pour tout le long du marché (cf. CCTP zones obligatoires « 5.1 »)**

- entre 25m² et 30m²
- 3 à 4 postes d'entretien ;
- une réserve de 2,5m² à 4m² ;
- un poste d'accueil pouvant être tenu par 2 personnes ;
- une zone d'attente pouvant accueillir 3 à 5 personnes.

Il devra assurer la conception, l'aménagement, la réalisation, la fabrication, la location, le stockage, la livraison, le montage et le démontage du stand Ircantec en respectant une éco-conception du stand.

La prestation d'aménagement de base devra comprendre :

- Cloisons et décors : des structures manipulables, légères, modulables, fonctionnelles et stables ;
- Revêtement du sol robuste et de couleur peu salissante ;
- Des bureaux sur mesure pouvant accueillir le matériel fourni par la Caisse des Dépôts (1 écran 24 pouces, 1 pc portable, 1 clavier et 1 souris) avec une prise 220v intégrée (Les câbles devront être cachés au maximum)

- Mobilier et accessoires (fabrication ou achat) ;
- Enseigne haute permettant une bonne visibilité sur tous les angles du stand et depuis loin pour un visiteur du salon ;
- La décoration florale et ses accessoires ;
- Conception, réalisation et fabrication de toute la signalétique et des supports d'information (enseignes, panneaux/écrans...) ;
- Fourniture, montage et démontage d'équipements multimédia et leurs diverses connexions (postes d'entretien, écran, borne...), en co-gestion avec le service informatique (CDC-I) de la Caisse des Dépôts ;
- Fourniture, montage et démontage des connexions internet RJ45 filaires.

Tous les modules proposés par le titulaire doivent être conformes aux normes de sécurité en vigueur et fourniture du PV de classement au feu.

La prestation devra également comprendre :

- L'organisation et le suivi de l'approvisionnement du stand en consommables ;
- La commande de prestations techniques auprès de l'organisateur du salon selon les besoins du stand (compteur électrique, élingues, internet, wifi, livraison et accès, nettoyage du stand, ...).

A noter : La puissance du compteur électrique devra être adaptée aux équipements informatiques prévus par le client et une adresse IP fixe est à prévoir car les conseillers devront se connecter à un VPN ;

- L'envoi de la notice de sécurité auprès de l'organisateur ;
- L'envoi du projet de stand auprès du cabinet de décoration ;
- La déclaration du décorateur auprès de l'organisateur.

D'autres prestations pourront être ajoutées telles que (cf. BPU) :

- La location de mobilier et d'accessoires ;
- La fabrication de modules ou mobiliers complémentaires, qui seront facturés en investissement ;
- L'acheminement de matériel et de documentation au départ d'un site précisé le moment venu.

Créations graphiques :

À partir des maquettes 3D fournies par le titulaire et de ses recommandations, les créations graphiques (habillage du stand, éléments décoratifs, etc.) seront réalisées par l'équipe PAO du service prescripteur. Il pourra être demandé au titulaire une modification de certains visuels et de mise au format en respectant les règles de la charte graphique de l'Ircantec. L'impression et/ou la fabrication seront assurés par le titulaire.

Il sera fourni au titulaire la charte graphique de l'Ircantec à laquelle il devra se référer.

5. LES PRESTATIONS ATTENDUES DU TITULAIRE

5.1. Les attentes du stand Ircantec

L'attente de l'Ircantec est d'avoir un stand :

- **Véhiculant une image moderne et dynamique de l'institution :**
 - Une signalétique respectant la charte graphique, imprimée, livrée et posée par le titulaire et offrant une très bonne visibilité de la signature Ircantec ;
 - Des enseignes lumineuses modernes et innovantes permettant une bonne visibilité sur tous les angles du stand. L'éclairage doit être innovant mettant en valeur nos espaces ;
 - Un habillage créatif, moderne et épuré pour attirer les visiteurs ;
 - La décoration florale doit être proposée en fonction de la surface.
- **Accueillant :**
 - Des structures permettant une large ouverture aux visiteurs, une circulation fluide même en cas de forte affluence sur le stand et des espaces confidentiels de renseignements ;

- Une ambiance accueillante favorisant les échanges et la convivialité. Le stand doit favoriser une communication directe avec les visiteurs plutôt qu'intermédiée par des écrans et des panneaux.

Le stand sera obligatoirement composé à minima des éléments suivants (cf. BPU) :

- ✓ **Une zone d'entretien**, proposant plusieurs postes d'entretien aménagés avec pour chacun :
 - 1 bureau
 - 1 chaise confortable pour le conseiller
 - 1 à 2 chaises pour le visiteur (selon superficie)
 - 1 connexion filaire internet
 - 1 accès électrique

Le nombre de poste d'entretien souhaité sera communiqué par le service prescripteur pour chaque salon dans le cahier des charges.

La **zone d'entretien** permet de recevoir les visiteurs pour un entretien individuel avec un conseiller. Il s'agit de la principale activité du stand et de ce fait, **la priorité doit être donnée à cette zone** et notamment en termes de **confidentialité** et de confort pour les entretiens.

Chaque conseiller viendra avec son ordinateur portable pour se raccorder de manière sécurisée au matériel déjà sur place, fourni et installé par le prestataire informatique de la Caisse des Dépôts.

Au moins 1 poste minimum devra toujours pouvoir recevoir une personne à mobilité réduite.

- ✓ **Une zone d'accueil :**
 - 1 desk avec rangement et se fermant à clés
 - 2 tabourets hauts
 - 1 accès électrique avec multiprise
 - 1 à 2 connexions internet filaires

La **zone d'accueil** permettra de recueillir les premières informations des usagers nécessaires pour bénéficier d'un entretien avec un conseiller, de gérer la file d'attente ou de répondre à des questions de premier niveau.

- ✓ **Plusieurs porte-documents** intégrés au décor en format A5 et A4 ou autoportant.
- ✓ **Un écran TV** (42 pouces) pour diffusion de clips / films / présentation PPT.
- ✓ **Une zone d'attente** permettant de faire patienter les visiteurs en attente d'entretien avec un conseiller (places assises confortables).
- ✓ **Une réserve** avec digicode. Elle devra être équipée :
 - En fonction de sa taille, des patères ou des portants avec cintres ;
 - Des étagères pour le stockage ;
 - Bonbonnes d'eau avec recharges pour toute la durée de l'événement ;
 - Une machine à café à grain et ses paquets de café bio, ainsi que du thé bio (sucres, mélangeurs et gobelets sont également attendus) ;
 - D'un accès électrique et des multiprises ;
 - Des bacs de tri à clapet petit format avec sacs (1 déchets ménagers, 1 déchets recyclables, 1 pour le liquide, 1 pour le recyclage du marc à café) ;
 - Kit d'entretien de première nécessité.

- ✓ **Un emplacement pour une borne**

Le service informatique de la Caisse des Dépôts apportera et installera une borne avec une tablette. Elle pourra permettre aux visiteurs de répondre à une enquête de satisfaction ou de visualiser des médias de l'Ircantec.

- ✓ **La signalétique :**

- Enseigne haute avec le logo de l'Ircantec et l'endossement Caisse des Dépôts « Une gestion des Caisse des Dépôts » ;
- Logo Ircantec avec l'endossement Caisse des Dépôts visible sur les cloisons.

5.2. Le déroulement de la prestation

Chaque prestation annuelle comportera les étapes suivantes afin d'adapter le stand à l'emplacement attribué.

1^{ère} étape : Envoi du cahier des charges par le service prescripteur en juin/juillet (après la validation de l'emplacement du stand par l'organisateur).

2^e étape : Conseils et accompagnement

=> **Livrables** (première version **3 semaines** à compter de l'envoi de la demande) :

- plans 3D sous toutes les faces, dont une vue en élévation
- plans techniques comprenant
 - la délimitation des espaces/zonings ainsi que leur superficie pour la zone d'entretien, d'accueil, d'attente et la réserve.
 - les différentes dimensions des cloisons, espaces de passages etc.
 - l'emplacement des sorties de câbles RJ45 et des prises électriques.
 - l'orientation des écrans.
- rétroplanning détaillé
- récapitulatif graphique
- devis

3^e étape : Réalisation, fabrication et aménagement global du stand

=> **Livrables :** BAT de l'ensemble des impressions envoyé **3 semaines** avant l'évènement, puis validation de la part de l'Ircantec et livraison du stand

4^e étape : Suivi et contrôle après la prestation :

- Le titulaire devra contrôler le matériel après chaque manifestation et transmettre une fiche de l'inventaire et de l'état du matériel la semaine suivant la manifestation, précisant les éléments à remettre en état (envoi auprès du service prescripteur)
- Une réunion bilan après chaque manifestation sera organisée, entre le coordinateur du service prescripteur et le chef de projet du titulaire

5.3. Fabrication et stockage du stand réutilisable

Dans le cadre de ce marché, le titulaire devra assurer le stockage du stand réutilisable et préciser les frais associés dès le lancement du marché ainsi que les frais annuels jusqu'au terme du marché. L'Ircantec sera propriétaire de tout le matériel fabriqué. Les coûts associés au stockage feront l'objet d'une évaluation et d'une facturation annuelle. Le titulaire précisera les adresses des lieux de stockage et notifiera sans délai au service prescripteur tout changement de site en cours de marché. Il garantira la protection et la conservation du matériel dans son état d'origine, en utilisant des fly-cases adaptés, et signalera immédiatement toute dégradation constatée via un registre de suivi transmis à l'Ircantec. Les conditions de stockage devront permettre une accessibilité optimale pour les opérations de maintenance ou de déploiement, et le titulaire s'engage à respecter les normes de sécurité applicables aux biens stockés.

5.4. Modalités d'exécution

Exécution de la prestation

Chaque année, le service prescripteur transmet au titulaire les informations utiles au bon déroulement de la prestation, telles que les coordonnées du responsable sur place, la liste du matériel utilisé, la date de la prestation, les informations transmises par l'organisateur du salon (lieu et dates de livraison, de montage et de démontage notamment).

Permanence logistique

Pendant toute la durée du salon (y compris le montage et le démontage), le prestataire devra assurer sur place une permanence afin de réagir, avec un maximum de réactivité, à toutes demandes ou problèmes pouvant survenir. Par ailleurs, le prestataire doit pouvoir mettre à disposition un agent de manutention pour les acheminements, rangements et approvisionnements de la documentation, des bombonnes d'eau ou tout autre élément. Il doit également y avoir en permanence sur place un régisseur technique et opérationnel pour intervenir rapidement et être en mesure de gérer les différentes problématiques liées au stand (connexion du matériel informatique à l'électricité et à internet, diffusion sur les écrans, problèmes techniques liés au matériel etc.).

Conduite de la prestation

Le pilotage de la prestation est assuré, pour l'Ircantec, par le service communication de la Caisse des Dépôts, avec un chef de projet attitré, collaborateur de son équipe en charge des événements.

Le titulaire devra être à l'écoute des besoins du service communication dédié et y répondre avec réactivité, offrir conseil et assistance à tous les stades du projet, suivre sa réalisation (y compris contrôle de qualité), dans le respect du cahier des charges. Il est précisé que le titulaire est tenu de garantir la bonne réalisation de l'ensemble des prestations visées ci-dessus.

Des points réguliers seront réalisés durant toutes les phases d'exécution du marché. Ils permettront de suivre l'avancement du projet et de réceptionner les livrables. Les modalités d'intervention et de suivi seront mises au point entre le responsable de projet (côté Caisse des Dépôts) et le responsable de mission (côté prestataire) lors de la réunion de cadrage qui se tiendra dès la notification du marché.

Les décisions sur la réalisation du stand sont soumises à la validation d'une commission communication et du Conseil d'administration de l'Ircantec se réunissant selon un calendrier précis. Il est donc demandé au candidat de respecter scrupuleusement les échéances de livrable en fonction de ce calendrier et d'anticiper ses activités en fonction de ces instances.

Toutes les commandes de prestations techniques à réserver auprès de l'organisateur seront prises en charge par le titulaire du marché qui en assurera la coordination avec l'organisateur de l'événement (wi-fi, ménage, élingues, dérogations spécifiques, sécurité, livraison et accès, badges prestataires etc). Ces prestations seront refacturées dans le devis que le titulaire établira.

La principale activité de la participation de l'Ircantec reposant sur les entretiens retraite, le service informatique de la Caisse des Dépôts aura besoin d'installer son matériel sur les bureaux fournis par le standiste la veille de l'ouverture au public. Il devra tester son matériel d'un point de vue électrique et s'assurera que tous les postes d'entretien soient connectés à internet.

La livraison définitive du stand devra avoir lieu à J-1 de l'ouverture au public.

Si le prestataire a besoin d'un jour de montage supplémentaire, il devra en informer le service prescripteur et en faire la demande de dérogation auprès de l'organisateur.

Reprise/destruction du stand

A l'issue du marché, le prestataire devra dresser un inventaire des modules concernant le stand de l'Ircantec. Après avoir recueilli l'agrément du service prescripteur sur les biens à détruire ou à recycler, le titulaire procédera à la destruction/recyclage de tous les modules des stands non repris par l'Ircantec.

6. UNE PRESTATION ECO-RESPONSABLE

L'Ircantec a pour ambition d'être exemplaire en matière environnementale. Elle promeut une démarche de développement durable à travers différentes actions de communication. Elle est particulièrement attachée au respect des principes de développement durable et souhaite la plus grande vigilance du titulaire au regard des principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

Le titulaire précisera les engagements spécifiques qu'il prend sur les aspects environnementaux et sociaux en matière de RSE et qu'il s'engage à appliquer, dans le cadre de l'exécution du marché.

Les éléments à considérer peuvent inclure, sans s'y limiter :

- Matériaux / mobiliers (composant le stand) recyclés ou/ et majoritairement issus de ressources renouvelables et/ ou facilement recyclables
- Utilisation de matières écologiques pour l'impression des supports
- Mobilier et accessoires (location ou fabrication) : penser éco-conception (provenance locale ou proche, collecte et recyclage à terme, déchets de construction).
- Éléments de fixation, de collage et de finition ne nuisant pas à la séparabilité des différents matériaux ni à leur recyclage ou valorisation énergétique
- Éclairage adapté et peu consommateur d'électricité et installation électrique équipée d'un interrupteur général permettant l'arrêt complet de la consommation aux périodes de fermeture au public.
- Tri des déchets durant le déroulement de la manifestation
- Mise à disposition de produits d'entretien naturels.
- Recyclage des matériaux / mobiliers/ stands
- Faire appel à des prestataires locaux prioritairement, engagés eux-mêmes dans une démarche RSE.
- Recherche de réduction du volume des déchets.
- Rationalisation des transports et utilisation de véhicules propres

Le titulaire devra préciser la manière dont les outils d'intelligence artificielle sont intégrés dans ses processus de travail et dans l'élaboration du projet, au service de l'Ircantec. L'utilisation de l'IA devra s'inscrire dans un cadre responsable, et le choix des solutions retenues devra privilégier la frugalité, afin de minimiser leur empreinte environnementale.

7. COMPETENCES REQUISES

7.1 Compétences spécifiques

Compétences principales demandées :

- Expérience de minimum 4 ans dans la gestion d'un projet de stand indépendant. Le candidat sera en capacité de fournir des références. Une référence de réalisation sur le SMCL représentera un atout pour le candidat ;
- Capacité à conseiller, à évaluer l'impact des demandes et à proposer les réponses ou les solutions adéquates ;
- Créativité et sens de l'innovation ;
- Capacité de travail en équipe, qualités relationnelles et organisationnelles ;
- Rigueur, autonomie et réactivité ;
- Capacité à gérer un flux de demandes important en amont et pendant le salon ;
- Compétences en matière d'éco-conception et éco-design de stand.

7.2 Equipe dédiée

Le titulaire doit disposer d'équipes expérimentées aptes à réaliser l'ensemble des prestations décrites au présent CCTP et à répondre aux contraintes de qualité et de planning du salon.

Les principaux profils attendus sont les suivants :

- **Chef de projet** : il doit justifier d'au minimum 4 ans d'expérience dans la conception réalisation de stands et être en capacité à coordonner des projets complexes ;
- **Designer** : il doit justifier d'un minimum d'1 an d'expérience dans des fonctions de même nature ;

- **Responsable logistique** : il doit justifier d'au minimum 4 ans d'expérience dans des fonctions de même nature ;
- **Responsable technique** : il doit justifier d'au minimum 4 ans d'expérience dans des fonctions de même nature ;
- **Responsable de fabrication** : il doit justifier d'au minimum 4 ans d'expérience dans la réalisation de stands
- **Menuisier** : il doit justifier d'au minimum 2 ans d'expérience dans la menuiserie.
- **Electricien** : il doit justifier d'au minimum 2 ans d'expérience.

8. LES MODALITES DE COLLABORATION

Le titulaire s'engage à :

- Désigner un chef de projet et maintenir dans la mesure du possible ce même interlocuteur tout au long de la réalisation du marché. Dans le cas contraire, informer le service prescripteur de toute modification de l'équipe en charge du projet et lui proposer en remplacement des profils équivalents qui feront l'objet d'une approbation préalable du service prescripteur ;
- Participer aux réunions du comité de pilotage opérationnel. Ces réunions rassembleront, sous la responsabilité du chef de projet (désigné par le titulaire) et du coordinateur du service prescripteur les différents interlocuteurs métiers concernés. Ce comité de pilotage se réunira en tant que de besoin durant toute la conduite du projet ;
- Mettre en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires à la réalisation des prestations ;
- Prévoir une personne référente présente pendant le montage et le démontage (de préférence le chef de projet), et disponible au besoin pendant l'exploitation.

Le pilotage de la prestation pour l'Ircantec sera assuré par le service de communication en charge des Politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

Pour le suivi administratif, financier et qualitatif du marché (avenant, éventuels dysfonctionnements, mesure de la satisfaction client, pistes d'amélioration, ...), d'autres interlocuteurs de la Caisse des Dépôts pourront interagir avec le titulaire.